



# COMMISSION LOCALE DE L'EAU (C.L.E.) DU BASSIN VERSANT DE L'ARMANÇON

Tonnerre, le 17 octobre 2007

## REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU 15 OCTOBRE 2007 – PREFECTURE DE L'YONNE COMPTE-RENDU

### Glossaire :

C.L.E. : Commission Locale de l'Eau

S.A.G.E. : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

S.D.A.G.E. : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux<sup>1</sup>

L'invitation à cette réunion a été adressée à tous les membres de la Commission Locale de l'Eau de l'Armançon, titulaires et suppléants, ainsi qu'aux personnes invitées en qualité d'observateurs.

Le dossier préparatoire à la réunion a été envoyé avec l'invitation. La version actualisée du projet de règlement intérieur et de la liste des objectifs a été distribuée en début de séance.

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie sous la présidence de M. CHABROL, Préfet de l'Yonne et Préfet responsable de la procédure d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Armançon.

## **PREAMBULE**

M. CHABROL, Préfet de l'Yonne, accueille les membres de la Commission et les remercie de leur participation.

Il ouvre la séance à 14H50 et procède à l'appel.

Sur 44 voix que compte la Commission Locale de l'Eau de l'Armançon, 30 voix ont été comptabilisées. Le quorum nécessaire à la réélection du Président de la Commission et des membres du Bureau ainsi qu'à l'adoption du règlement intérieur, est donc atteint.

☞ *LA LISTE DES PERSONNES PRESENTES, EXCUSEES ET AYANT DONNE POUVOIR EST JOINTE AU PRESENT COMPTE-RENDU EN ANNEXE.*

Huit points sont à l'ordre du jour.

---

<sup>1</sup> Le S.D.A.G.E. est un document de planification élaboré à l'échelle des grands bassins hydrographiques. Il fixe les orientations générales d'utilisation et de protection des ressources en eau. Le S.A.G.E. de l'Armançon doit se conformer au S.D.A.G.E. du bassin Seine Normandie.

## **1) Approbation du compte-rendu de la réunion de la Commission du 26 octobre 2006**

Le compte-rendu de la réunion du 26 octobre 2006 a été rédigé le 31 octobre et envoyé aux membres de la C.L.E. le 8 novembre.

✂ **Le compte rendu est soumis à la délibération de la Commission qui l'adopte à l'unanimité.**

## **2) Réélection du Président de la Commission et des membres du Bureau**

### **a) Réélection du Président**

M. CHABROL demande aux membres du 1<sup>er</sup> collège de la Commission de poser leur candidature à la présidence.

Seul M. DELPRAT se porte candidat.

Conformément à l'article 4 du règlement intérieur de la Commission et en l'absence d'une demande contraire expressément formulée de la part d'un des membres de la Commission, M. CHABROL procède à un vote à main levée.

✂ **M. DELPRAT est réélu à la présidence de la Commission Locale de l'Eau à l'unanimité, moins une abstention.**

### **b) Réélection des membres du Bureau**

M. CHABROL passe la parole à M. DELPRAT.

M. DELPRAT rappelle que, conformément à l'article 10 du règlement intérieur, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau est composé du Président et de 15 assesseurs répartis de la manière suivante :

- 7 membres élus parmi le 1<sup>er</sup> collège ;
- 4 membres élus parmi le 2<sup>ème</sup> collège ;
- 4 membres désignés par le Préfet de l'Yonne parmi le 3<sup>ème</sup> collège.

Sur la base de la précédente composition du Bureau adoptée le 20 janvier 2005, M. DELPRAT propose de réélire :

Dans le 1<sup>er</sup> collège :

- **Daniel COUTORD**, maire de Metz-Robert (sans changement)
- **Eric COQUILLE**, maire de Perrigny-sur-Armançon (sans changement)

- **Jean-Claude CARRA**, maire de Brienon, qui remplace Georges FRIEDRICH à la C.L.E.
- **Serge GAILLOT**, maire de Jaulges (sans changement)
- **Michel LHUILLIER**, maire d'Athie (sans changement)
- **Gilles de MONTALEMBERT**, président du SIAEPA de Semur-en-Auxois (sans changement)
- **Alain COLLARD**, maire de Thénissey (sans changement)

Dans le 2<sup>ème</sup> collège :

- **Jean-François LALLEMANT**, membre de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, qui remplace Bernard VIRELY à la C.L.E.
- **Bruno de CHALONGE**, président de l'Icaunaise d'Electricité (sans changement)
- **Jean-Louis PERETTE**, membre d'U.F.C. Que Choisir de l'Yonne, qui remplace Jean-Marie BARTALSKI à la C.L.E.
- **Luc GUENOT**, membre de Yonne Nature Environnement (sans changement)

Quant aux 4 représentants du 3<sup>ème</sup> collège, ont été désignés par le Préfet de l'Yonne :

- L'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- La Mission Inter-Services de l'Aube ;
- La Mission Inter-Services de Côte d'Or ;
- Le Pôle Politique de l'Eau de l'Yonne.

✂ **La composition du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> collège du Bureau est soumise à la délibération de la Commission qui l'adopte à l'unanimité.**

### **3) Révision du règlement intérieur de la Commission**

M. DELPRAT explique que le règlement intérieur de la Commission Locale de l'Eau doit être révisé, notamment afin de prendre en compte les évolutions issues de la nouvelle loi sur l'eau et de son décret d'application.

Les principales modifications sont exposées par Melle ANIEL. Elles portent sur :

- Les règles de représentation des membres de la Commission (article 1).
- La procédure de remplacement d'un membre en cas de défaillance (article 2).
- Les modalités d'élection du Président de la C.L.E. (article 4).
- Les règles relatives aux délibérations et l'obligation du quorum (article 7).
- Les règles relatives aux délibérations du Bureau (article 10).
- La procédure de consultation réglementaire (article 14).
- La procédure de révision du S.A.G.E. (article 16).

#### **Remarques**

M. DE MONTALEMBERT constate que l'article 16 relatif à la modification et à la révision du S.A.G.E. est restrictif et ambigu.

Il est en effet indiqué que « *lorsqu'une opération soumise à enquête publique est contraire aux dispositions du règlement du S.A.G.E., le Préfet soumet à la Commission Locale de l'Eau un projet de modification de ce règlement et de ses documents cartographiques. En l'absence de réponse dans un délai de quatre mois, cet avis est réputé favorable. La déclaration d'utilité publique ou d'intérêt général de cette opération ne peut être prononcée que si l'enquête publique a également porté sur ce projet de modification du S.A.G.E. ».*

M. DE MONTALEMBERT note donc que cet article se limite aux opérations faisant l'objet soit d'une déclaration d'intérêt général, soit d'une déclaration d'utilité publique. Celui-ci ne prend pas en compte la procédure relative aux autorisations au titre des Installations Classées Pour l'Environnement (I.C.P.E.) alors qu'elles sont soumises à enquête publique.

Melle ANIEL explique que l'article 16 du règlement intérieur reprend in extenso l'article L212-8 du Code de l'Environnement. Elle propose aujourd'hui de conserver cette rédaction tout en gardant en mémoire cette observation. Au besoin, la Commission pourra préciser les termes de cet article.

✂ **Le règlement intérieur de la Commission, dans sa version révisée, est soumis à la délibération de la Commission qui l'adopte à l'unanimité.**

☞ *LE REGLEMENT INTERIEUR ADOPTE EST JOINT AU PRESENT COMPTE-RENDU EN ANNEXE.*

#### **4) Présentation des incidences de la nouvelle loi sur l'eau sur la procédure du S.A.G.E.**

M. DELPRAT rappelle que la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 31 décembre 2006 redéfinit profondément la politique de l'eau en France.

Son décret d'application relatif au S.A.G.E. est paru le 10 août dernier et précise les modifications apportées à la procédure d'élaboration, d'approbation et de mise en œuvre des Schémas.

M. DELPRAT laisse la parole à Melle ANIEL.

☞ *LE DIAPORAMA EST JOINT AU PRESENT COMPTE-RENDU EN ANNEXE.*

#### **Remarques**

M. MOURLON tient à préciser que le rapport environnemental exigé dans le cadre de la procédure d'enquête publique est visé non pas par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques mais par la directive « plans et programmes ».

M. CHABROL souhaite que soit précisée la notion suivante indiquée dans le diaporama : « Le S.A.G.E. ne peut pas créer de droit ».

Melle ANIEL et M. DEMOUY expliquent que les prescriptions réglementaires du S.A.G.E. doivent s'appuyer sur la réglementation en vigueur, notamment la nomenclature « eau » (Cf. article R212-47 du Code de l'Environnement). A titre d'exemple, les préconisations du S.A.G.E. relatives aux plans d'eau ne s'appliquent qu'à ceux couvrant plus de 1000 m<sup>2</sup>, soit le seuil au dessus duquel les projets relèvent du régime de déclaration. En deçà, les projets échappent à la réglementation. La plus-value du S.A.G.E. réside dans la possibilité qui lui est donné de prescrire des dispositions adaptées au contexte local.

## **5) Etat d'avancement de la procédure d'élaboration du S.A.G.E. et bilan des documents rédigés**

M. DELPRAT laisse la parole à Melle ANIEL.

Il s'agit pour Melle ANIEL de comparer le travail déjà accompli – par l'intermédiaire des documents déjà rédigés – avec les exigences de la nouvelle loi sur l'eau.

La présentation effectuée par Melle ANIEL est synthétisée par le tableau suivant :

<i>Les documents déjà rédigés</i>	<i>Le contenu minimum du S.A.G.E. exigé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques</i>
<b>Le diagnostic</b>	L'état des lieux des milieux aquatiques et des usages des ressources en eau
<b>Les tendances</b>	Les perspectives de mise en valeur des ressources en eau
<b>Les orientations</b>	Les principaux enjeux de la gestion de l'eau
<b>Les objectifs</b>	Les objectifs de généraux
<b>Les préconisations</b> <i>(en cours de rédaction)</i>	<i>Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable</i> <i>Le Règlement</i>

## **6) Validation du rapport diagnostic, des tendances et des objectifs**

Melle ANIEL poursuit sa présentation en dressant le bilan des documents déjà rédigés et en exposant l'ensemble des objectifs proposés.

<i>Les documents déjà rédigés</i>	<i>Observations</i>
<b>Le diagnostic</b> <b>(rapport + cartes)</b>	Le rapport a été élaboré en groupes de travail entre 2005 et 2006. Le rapport et l'atlas n'ont pas été validés par la C.L.E., à l'exception de la carte des atouts et des contraintes approuvée le 26 juin 2006.

<b>Les orientations</b>	La carte des orientations a été adoptée par la C.L.E. le 26 juin 2006.
<b>Les tendances</b>	Les tableaux synthétisant les tendances d'évolution ont été élaborés en groupes de travail en septembre 2006. Ils ont été complétés par le biais d'entretiens avec certains acteurs (industriels, artisans, agriculteurs).
<b>Les objectifs</b>	La liste des objectifs a été rédigée à la suite de la réunion de travail de la C.L.E. du 24 novembre 2006. Ils sont la déclinaison des priorités énoncées par toutes les familles d'acteurs. Ces objectifs ont été définis sur la base du projet de S.D.A.G.E. Seine Normandie.

### **Remarques**

M. DE MONTALEMBERT estime que les objectifs proposés pour le S.A.G.E. sont recevables et « aquatiquement » corrects. Ils présentent un double avantage : ils sont d'une part encadrés par le S.D.A.G.E. Seine Normandie et donc relativement « dirigés » ; d'autre part, ils n'en restent pas moins ouverts dans la perspective d'agir plus en profondeur sur certaines problématiques.

M. COQUILLE se félicite du travail accompli. Il souligne l'exhaustivité des objectifs et l'articulation satisfaisante entre les attentes du terrain (traduites dans les groupes de travail) et les objectifs ambitieux du S.D.A.G.E. Seine Normandie.

M. FONTAINE regrette la forte inertie de cette démarche en constatant que les acteurs se réunissent déjà depuis plusieurs années et que les objectifs, qui plus est identifiés depuis le début des travaux du S.A.G.E., ne sont validés qu'aujourd'hui.

M. DELPRAT met en évidence le temps nécessaire à la prise de conscience des usagers. Il est certain que le S.A.G.E. dans son rôle réglementaire sera un outil de poids. Mais M. DELPRAT se dit convaincu qu'avant de contraindre, le S.A.G.E. doit avant tout sensibiliser.

M. MOURLON note que les objectifs traduisent l'ensemble des problématiques présentes sur le bassin de l'Armançon. Certains de ces objectifs sont précis (l'exemple est cité du déclouement des cours d'eau), d'autres sont plus consensuels. M. MOURLON insiste sur le fait que ces objectifs laissent une marge de manœuvre pour les décisions futures de la Commission. Il propose de valider l'intégralité des objectifs.

Melle ANIEL souligne que la Commission doit se prononcer moins sur la formulation exacte des objectifs (qui pourra être retravaillée en groupes de travail) que sur la stratégie d'action de la Commission.

M. DEMOUY indique qu'un cap est franchi et que la Commission s'engage dans une étape opérationnelle. Si les objectifs sont validés, il s'agira, lors des prochains groupes de travail, de les décliner concrètement.

M. LHUILLIER souhaite que les documents présentés, notamment le diagnostic et les tendances, soient validés par la Commission afin d'avoir la garantie de ne pas revenir en arrière et de parer à toute remise en cause.

✎ **Le rapport diagnostic accompagné de l'atlas cartographique, les tendances et les objectifs sont soumis à la délibération de la Commission qui adopte ces documents à l'unanimité<sup>2</sup>.**

✎ *LE RAPPORT DIAGNOSTIC ET L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE DANS LEUR VERSION DEFINITIVE AINSI QUE LA LISTE DES OBJECTIFS EST JOINTE AU PRESENT COMPTE-RENDU EN ANNEXE.*

*Les orientations et les tendances ont été envoyées avec l'invitation à la présente réunion.*

## **7) Organisation du calendrier et de la méthodologie de travail pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2007**

M. DELPRAT laisse la parole à Melle ANIEL qui présente le calendrier suivant :

<i>Réunions</i>	<i>Dates</i>	<i>Objectifs</i>
<b>Bureau de la C.L.E.</b>	<b>31 octobre 2007</b> 9H30 – 12H00 Tonnerre	Valider la 1 <sup>ère</sup> mouture des préconisations du S.A.G.E.
<b>Groupe de travail</b> « Disponibilité des ressources superficielles et souterraines »	<b>14 novembre 2007</b> 9H30 – 12H00* Ancy-le-Franc	Valider les préconisations du S.A.G.E. par thématiques
<b>Groupe de travail</b> « Qualité des eaux superficielles et souterraines »	<b>14 novembre 2007</b> 14H30 – 17H00* Ancy-le-Franc	
<b>Groupe de travail</b> « Cours d'eau et milieux aquatiques »	<b>21 novembre 2007</b> 9H30 – 12H00* Ancy-le-Franc	
<b>Groupe de travail</b> « Inondations et ruissellement »	<b>21 novembre 2007</b> 14H30 – 17H00* Ancy-le-Franc	
<b>Bureau de la C.L.E.</b>	<b>12 décembre 2007</b> 9H30 – 12H00 Tonnerre	Dresser le bilan des réunions de travail et définir le calendrier du 1 <sup>er</sup> trimestre 2008

\* Les horaires sont susceptibles d'évoluer de 30 minutes. Une invitation sera envoyée début novembre.

### **Remarques**

M. ERAUD demande si le calendrier prévisionnel de 2008 a été élaboré et, dans le cas contraire, si un rétro-planning ne devrait pas être établi à partir de la date approximative à laquelle le S.A.G.E. sera approuvé.

M. DEMOUY explique que le calendrier du 4<sup>ème</sup> trimestre 2007 a été élaboré dans l'optique de faire adopter le projet de S.A.G.E. avant les prochaines élections prévues en mars 2008.

<sup>2</sup> Trois remarques relatives au diagnostic ont été formulées à la suite de la réunion.



## **8) Questions diverses**

M. DELPRAT informe la Commission de l'avancement de 3 dossiers en cours.

### **a) L'embauche d'une chargé de mission « maîtrises d'ouvrage du S.A.G.E. »**

Melle Evelyne BONNAL a été embauchée par le S.I.R.T.A.V.A. au 1<sup>er</sup> octobre pour une durée d'un an.

Ses missions, en partenariat avec l'animatrice du S.A.G.E. et la direction du S.I.R.T.A.V.A., sont doubles :

- Etudier les maîtrises d'ouvrages nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du S.A.G.E.
- Préparer le suivi du S.A.G.E. (et du programme de prévention des inondations) en examinant la ou les structure(s) les plus à même d'assurer ce portage et en identifiant les moyens juridiques, financiers et humains nécessaires.

Cette expertise est financée à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, les Régions Bourgogne et Champagne-Ardenne ; les 20% restant étant pris en charge par le S.I.R.T.A.V.A.

Ces missions l'amèneront à rencontrer un certain nombre d'acteurs du bassin de l'Armançon, principalement élus et institutionnels, au cours des prochains mois.

### **b) Le bilan des actions de communication réalisées en 2007**

- **La lettre d'information :**

Le 2<sup>ème</sup> numéro a été diffusé début juillet 2007. Le 3<sup>ème</sup> numéro est en cours d'impression.

- **Les panneaux d'information :**

Deux panneaux d'information ont été réalisés : un premier panneau sur le S.A.G.E. ; un deuxième panneau sur l'état de santé du bassin de l'Armançon. Deux autres panneaux complémentaires ont été conçus sur le risque d'inondation et le programme en cours de prévention des inondations (P.A.P.I.).

Ces panneaux nous ont permis courant 2007 de participer à deux manifestations sur l'eau à Montbard et à Migennes.

- **Le site internet du bassin versant de l'Armançon :**

Le prestataire retenu pour la création de notre site internet est Idéal Production, société basée à Sens.

La prestation débutera courant du mois d'octobre et durera environ 4 mois.



- **Les réunions d'information :**

L'information auprès des élus a été privilégiée en 2007.

Des interventions ont donc eu lieu lors des conseils communautaires des communautés de communes en Côte d'Or (Semur, Montbard, bientôt Venarey) et du comité syndical du Pays du Tonnerrois dans l'Yonne.

Une présentation a également été effectuée en début d'année auprès du club des entrepreneurs de l'Auxois et a permis de cibler les industriels et les artisans du secteur de Côte d'Or.

**c) L'avancement de la procédure de modification du périmètre du S.A.G.E.**

Cette procédure vise à réajuster le périmètre du S.A.G.E. :

- en excluant 14 communes situées à moins de 10% de leur surface dans le bassin de l'Armançon,
- et en incluant 3 communes situées majoritairement dans le bassin (Cheny et Paroy en Othe dans l'Yonne ; Jeugny dans l'Aube).

La procédure a débuté le 19 janvier 2007.

La plupart des avis a été recueillie. Tous sont favorables, à l'exception de Jeugny et de Paroy-en-Othe. La première que Melle ANIEL avait rencontrée réfute l'argument selon lequel la commune est située à 80% dans le bassin de l'Armançon. La seconde refuse son inscription dans le périmètre car elle craint de devoir assumer des charges financières supplémentaires.

Le Comité de Bassin Seine Normandie doit être consulté.

Puis l'arrêté devra être signé des trois Préfets, vraisemblablement en fin d'année.

La modification du périmètre du S.A.G.E. n'a pas d'incidence sur la procédure d'élaboration.

Aucune question diverse n'étant soulevée par ailleurs, M. DELPRAT remercie les membres de la Commission Locale de l'Eau de leur participation. La séance est levée à 16H30.

Le président,  
Michel Delprat

## ANNEXE 1

# **LISTE DES PERSONNES PRESENTES, EXCUSEES ET AYANT DONNE POUVOIR**

## **Etaient présents<sup>3</sup> :**

### **1<sup>er</sup> collège : Collectivités territoriales et établissements publics locaux**

#### **Taux de présence : 12/44 soit 27%**

☞ Le taux de présence traduit le degré de participation des membres de la Commission, titulaires et suppléants confondus

<i>François BOUCHER</i>	<i>Maire de Migennes (suppléant de Jean-Claude CARRA)</i>
<i>Jean-Pierre BOURON</i>	<i>Maire de Chassignelles (suppléant de Eric COQUILLE)</i>
Bernadette CICHY	Maire de Vergigny
Alain COLLARD	Maire de Thénissey
Eric COQUILLE	Maire de Perrigny-sur-Armançon
Michel DELPRAT	Président du Syndicat de l'Armançon (S.I.R.T.A.V.A.)
Claude DEPUYDT	Maire de Flogny-la Chapelle
Thérèse FLACELIERE	Maire de Sainte-Colombe-en-Auxois
<i>Robert FOURNIER</i>	<i>Maire de Beugnon (suppléant de Serge GAILLOT)</i>
Serge GAILLOT	Maire de Jaulges
Michel LHUILLIER	Maire d'Athie
Gilles de MONTALEMBERT	Président du SIAEPA de Semur

### **2<sup>ème</sup> collège : Usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles, associations**

#### **Taux de présence : 4/22 soit 27%**

☞ Le taux de présence traduit le degré de participation des membres de la Commission, titulaires et suppléants confondus

<i>Jean-Baptiste COLOMBET</i>	<i>Directeur des Sablières et Entreprises Colombet (suppléant de Philippe OTHON)</i>
Jacques FONTAINE	Vice-président de la Fédération de l'Yonne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
Luc GUENOT	Membre de l'association Yonne Nature Environnement
<i>André ROGOSINSKI</i>	<i>Trésorier de la Fédération de Côte d'Or pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (suppléant de Jacques FONTAINE)</i>

<sup>3</sup> Sont indiqués en italique les suppléants. Leur présence n'est pas comptabilisée dans le quorum si leur titulaire est présent.

**3<sup>ème</sup> collège : Etat et ses établissements publics****Taux de présence : 10/11 soit 91%**

☞ Le taux de présence traduit le degré de participation de l'Etat et ses établissements publics à la Commission

**Représentant du Préfet coordonnateur du bassin Seine Normandie***Nicolas MOURLON**D.I.R.E.N. Bourgogne (suppléant de la D.I.R.E.N. Ile de France)***Représentant des Préfets des 3 départements**

Laurent BOULLANGER

D.D.E.A. de l'Aube  
Représentant du Préfet de l'Aube

Christiane NEZ

D.D.A.F. de Côte d'Or  
Représentante du Préfet de Côte d'Or*Martine PETIT**D.D.E. de Côte d'Or – Pôle Risques – Service Ingénierie de la Sécurité*  
*Représentante du Préfet de Côte d'Or*

Didier CHABROL

Préfet de l'Yonne

**Représentant de l'Agence de l'Eau Seine Normandie***Yannick ERAUD**Chef du service Milieux naturels (suppléant du directeur de secteur)***Représentant des Voies Navigables de France**

Bernard SOUPAULT

Ingénieur Subdivisionnaire de Tonnerre Navigation

**Représentant des Missions Inter-Services de l'Eau (MISE)**

Laurent BOULLANGER

D.D.E.A. de l'Aube  
Représentant de la MISE de l'Aube

Christiane NEZ

D.D.A.F. de Côte d'Or  
Représentant de la MISE de Côte d'Or

Yves DEMOUY

D.D.A.F. de l'Yonne  
Représentant du Pôle Politique de l'Eau de l'Yonne*Carine COHEN**D.D.E. de l'Yonne*  
*Représentante du Pôle Politique de l'Eau de l'Yonne***Représentant de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)***Christian QUATRE**ONEMA de l'Yonne (suppléant de la Délégation Régionale de l'ONEMA)*

## **Assistaient également :**

Julie ANIEL	Animatrice du S.A.G.E. – Syndicat de l'Armançon (S.I.R.T.A.V.A.)
Evelyne BONNAL	Chargé de mission – S.I.R.T.A.V.A.
Roland CHAUSSY	Premier adjoint au maire de Migennes
Marie-Claude DANSIN	Préfecture de l'Yonne – Service Développement Durable
Corinne DELAGE	Chambre d'Agriculture de Côte d'Or
Francis MARQUET	Conseiller municipal de Vergigny
Guy MEN	Président de l'U.F.C. Que Choisir de l'Yonne
Myriam PEREZ	Directrice de l'Institution pour l'Entretien des Rivières (I.E.R.)
Claire RELIANT-RASOTTO	Directrice du S.I.R.T.A.V.A. et animatrice du P.A.P.I. <sup>4</sup> de l'Armançon
Frédéric VERRIER	Animateur du Contrat Territorial Auxois Morvan – SIAEPA de Semur

## **Etaient excusés et représentés :**

<b>1<sup>er</sup> collège : Collectivités territoriales et établissements publics locaux</b>	
Jean-Claude CARRA (maire de Briennon-sur-Armançon) représenté par Serge GAILLOT	
Martine EAP-DUPIN (conseillère générale de Côte d'Or) représentée par Gilles de MONTALEMBERT	
Jacques JACQUENET (maire de Clamerey) représenté par Michel LHUILLIER	
Eliane MAGNE (conseillère générale de l'Yonne) représentée par Bernadette CICHY	
Marc PATRIAT (maire de Corrombles) représenté par Michel DELPRAT	
<b>2<sup>ème</sup> collège : Usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles, associations</b>	
Martine CHAPELLE (C.C.I. <sup>5</sup> de l'Yonne) représentée par Jean-Baptiste COLOMBET	
Bernard LAURIN (CMA <sup>6</sup> de l'Yonne) représenté par Jacques FONTAINE	
<b>3<sup>ème</sup> collège : Etat et ses établissements publics</b>	
Joël MIETTE (D.R.I.R.E. Bourgogne) représentée par Yves DEMOUY	

## **Etaient excusés :**

<b>1<sup>er</sup> collège : Collectivités territoriales et établissements publics locaux</b>	
Jean-Yves CAULLET	Conseiller Régional de Bourgogne
Pierre GNAGI	Président du Syndicat de l'Armançe (S.I.A.V.A.)
Jean-Paul GUYON	Maire de Sombernon
Raymond HARDY	Maire de Tonnerre
Jean-Noël LOURY	Conseiller Général de l'Yonne (canton de Coulanges-la-Vineuse)
Jean POUILLOT	Conseiller Général de l'Aube (canton de Chaource)
Lionel VERHOEST	Maire de Davrey
<b>2<sup>ème</sup> collège : Usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles, associations</b>	
Patrick LAFORET	Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or
Jean-François LALLEMANT	Représentant de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or
Jean-Louis PERETTE	Représentant de l'U.F.C. Que Choisir de l'Yonne
Philippe OTHON	Représentant de la Compagnie des Sablières de la Seine
<b>3<sup>ème</sup> collège : Etat et ses établissements publics</b>	
Philippe BARAN	Délégué régional de l'ONEMA

<sup>4</sup> P.A.P.I. : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

<sup>5</sup> C.C.I. : Chambre de Commerce et d'Industrie

<sup>6</sup> CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

**Etaient également excusés :**

Edith FOUCHER	Chambre d'Agriculture de l'Yonne
François GENREAU	Président du S.I.V.U. Brumance Créanton
Daniel HOFFMANN	Président de la Fédération de l'Aube pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques